



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports**



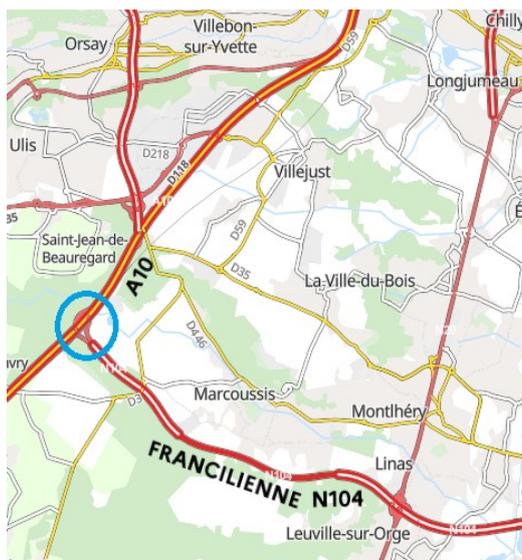
**Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)**

26/06/2023

## INFO ROUTES

### Rénovation d'un pont de la Francilienne au-dessus de l'A10 Circulation sur 1 voie sur la Francilienne extérieure au niveau de Marcoussis (91) du 26 juin au 22 septembre

Les garde-corps du pont de la Francilienne extérieure (RN 104 dans le sens Versailles > Évry) au-dessus de l'autoroute A10 à Marcoussis sont très dégradés et nécessitent un remplacement complet.



Le temps nécessaire aux travaux de remplacement de ces garde-corps est tel qu'il n'est pas envisageable de les réaliser uniquement sous fermeture nocturne, comme cela se pratique habituellement. En effet le temps disponible pour des travaux lors d'une fermeture nocturne est trop court pour permettre les opérations nécessaires au remplacement complet des garde-corps. **Ces travaux ne peuvent donc être réalisés que de jour, en maintenant la circulation sur la RN 104, mais en réduisant sa capacité de 2 à 1 voie dans le sens Versailles > Évry.**

Afin de limiter le plus possible la gêne aux usagers, les travaux ont été programmés en période estivale, pendant laquelle la circulation est la plus faible. Malgré ces modalités d'exploitation les moins impactantes possible, **cette réduction de capacité de la Francilienne devrait avoir des conséquences notables sur les conditions de circulation, avec**

**des encombrements probables surtout en début de chantier (à partir du 26 juin) et en fin de chantier (prévue le 22 septembre).** Les usagers en sont informés par des messages sur les panneaux lumineux en amont de la section en travaux, à la fois sur l'A10 et sur la RN 118.

Consciente de la gêne occasionnée, la DiRIF remercie les usagers de leur compréhension et met tout en œuvre pour minimiser les désagréments liés à ces travaux.

*Placée sous l'autorité du **préfet d'Île-de-France, préfet de Paris**, la direction des routes (**DiRIF**) de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (**DRIEAT**), service déconcentré du Ministère de la Transition écologique, assure l'entretien, l'exploitation, la gestion et la modernisation des autoroutes non concédées et des routes nationales d'Île-de-France.*

Site internet de la DiRIF : [www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

**CONTACT PRESSE :** [contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr)